



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.2/51/4
4 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 94 c) de l'ordre du jour

QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE :
COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

Lettre datée du 1er octobre 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Bangladesh
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration adoptée par la Réunion ministérielle des pays les moins avancés qui s'est tenue le 30 septembre 1996 au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Au nom des pays les moins avancés, je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 94 c) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent,

Coordonnateur des pays les moins
avancés à New York

(Signé) Anwarul Karim CHOWDHURY

ANNEXE

Déclaration de la Réunion ministérielle des pays
les moins avancés (New York, 30 septembre 1996)

Nous, ministres des pays les moins avancés (PMA), réunis à New York pendant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale en application de la décision énoncée dans la Déclaration de Dacca de février 1990,

Rappelant le Programme d'action de Paris pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés,

Rappelant la Déclaration ministérielle adoptée le 1er mai 1996 à Midrand (Afrique du Sud) pendant la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED),

Prenant note des résultats de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours du Programme d'action de Paris pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, tenue en septembre et en octobre 1995 à New York,

Ayant fait le point des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action,

Déclarons solennellement ce qui suit :

1. Nous notons avec beaucoup d'inquiétude que les progrès accomplis jusqu'ici dans l'application du Programme d'action de Paris sont très limités. Malgré les efforts vigoureux qu'ils déploient à l'échelle nationale en vue d'engager des réformes économiques, les PMA, en tant que groupe, n'ont pas reçu l'appui adéquat qui leur permettrait d'atteindre les objectifs du Programme. Bien que leurs résultats économiques globaux se soient légèrement améliorés au cours des deux dernières années, aucun véritable renversement de l'évolution défavorable que les PMA connaissent sur le plan socio-économique n'est en vue. Les problèmes que posent les réformes économiques, les difficultés considérables liées à l'ajustement structurel, la diminution du montant, déjà peu élevé, des ressources destinées au développement, la capacité d'exportation extrêmement faible, accentuée par l'accès limité aux marchés, le poids écrasant de la dette, le niveau très bas de la mise en valeur des ressources humaines, la dégradation de l'environnement et d'autres facteurs encore continuent d'entraver considérablement les efforts de développement déployés par ces pays. Les catastrophes périodiques, qu'elles soient naturelles ou causées par l'homme, et les autres facteurs dommageables, tels que l'instabilité politique et les troubles civils, et les problèmes que posent les réfugiés et les conséquences négatives qui en découlent, continuent de compromettre la situation socio-économique fragile de bon nombre de PMA. Les problèmes de développement auxquels ceux-ci se heurtent sont aggravés par la mondialisation rapide de l'économie, qui est de plus en plus libérale, ce qui a augmenté la vulnérabilité des PMA aux forces extérieures et les a marginalisés davantage.

2. Les disparités observées dans l'application du Programme d'action se sont creusées davantage car, tandis que les PMA intensifient leurs efforts de réforme

/...

conformément au Programme, les partenaires de développement honorent de moins en moins leurs engagements. Le fléchissement de l'aide publique au développement destinée aux PMA illustre bien cette tendance inquiétante. Entre 1994 et 1995, le montant total de l'aide publique au développement fournie par les pays donateurs du Comité d'aide au développement a baissé de presque 10 %, la part des PMA tombant à des niveaux bien en deçà des objectifs et des engagements énoncés dans le Programme d'action de Paris. En 1994, l'aide publique au développement destinée à ces pays représentait 0,07 % de l'ensemble des produits nationaux bruts des pays donateurs du Comité, contre 0,09 % en 1990, et cette baisse s'est poursuivie en 1995. Le tarissement des ressources a considérablement entravé les efforts de développement des PMA et a limité leur capacité d'attirer d'autres sources de financement, y compris du secteur privé. Nous demandons instamment à nos partenaires de développement de tout mettre en oeuvre afin d'inverser la tendance à la baisse des ressources affectées au développement des PMA et de faire des efforts en vue d'atteindre les objectifs définis dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. À ce sujet, nous prenons note de l'importance que les chefs d'État et de gouvernement des sept pays les plus industrialisés, réunis à Lyon, ont accordée aux besoins de développement des pays les plus démunis. Nous engageons nos partenaires de développement à prendre rapidement des mesures concrètes en vue de fournir aux PMA des ressources beaucoup plus importantes au titre de l'aide publique au développement, comme le prévoit le Programme d'action. Lors de l'examen global à mi-parcours du Programme d'action, des mesures précises ont été adoptées afin d'incorporer des objectifs d'aide et des engagements en faveur des PMA dans les stratégies d'aide et les mécanismes de planification budgétaire des pays donateurs. Ces mesures devraient être rapidement mises en oeuvre.

3. Il nous paraît encourageant que des accords sur les modalités de financement de la onzième opération de reconstitution de l'International Development Agency et sur la reconstitution du Fonds africain de développement aient été conclus. Compte tenu du fait que les organisations et institutions financières multilatérales assurent une grande partie du financement extérieur des PMA, nous prions les donateurs de verser rapidement les contributions qu'ils ont annoncées. Il faudrait également trouver des ressources suffisantes pour reconstituer le Fonds asiatique de développement et pour financer les fonds et programmes des Nations Unies.

4. Pour les pays les moins avancés, le service de la dette extérieure reste un fardeau extrêmement lourd et, dans bien des cas, ingérable, ce qui a sérieusement compromis leur croissance et leur développement économiques. Les PMA se félicitent des diverses mesures d'allégement de la dette qui sont actuellement appliquées, bien qu'elles soient nettement insuffisantes pour réduire sensiblement le lourd fardeau de la dette. Nous notons, avec un vif intérêt, que les institutions de Bretton Woods ont pris récemment une initiative visant à alléger la dette extérieure des pays les plus démunis, y compris leur dette multilatérale. Cette initiative ne pourra toutefois être évaluée qu'une fois que le mécanisme d'allégement de la dette aura été mis au point. L'efficacité de ce mécanisme dépendra essentiellement de la nature des conditions auxquelles il faudra satisfaire pour en bénéficier et de la souplesse avec laquelle elles seront appliquées, des pays qui pourront satisfaire à ces conditions, et de l'ampleur de l'allégement. Tous les PMA surendettés devraient

bénéficiaire de ce mécanisme, et la réduction de la dette devrait être suffisamment importante pour ramener l'encours et le service de la dette de ces pays à un niveau soutenable. Cette aide devrait être fournie d'urgence pour permettre aux PMA de relancer leur processus de croissance et de développement. Nous engageons également l'ensemble des pays créanciers à annuler toutes les dettes publiques bilatérales des PMA.

5. Le maintien des pays les moins avancés à l'écart du commerce mondial est extrêmement préoccupant. Nous notons avec inquiétude que l'ensemble des PMA risquent de pâtir de l'application des accords issus des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Ils risquent notamment d'être victimes d'une érosion des marges préférentielles dont bénéficient la plupart de leurs principaux produits d'exportation sur les marchés internationaux, ce qui entraînerait une diminution de leurs parts des marchés d'exportation et de leurs recettes d'exportation. Les PMA importateurs nets de denrées alimentaires verraient augmenter le coût de leurs importations de ces denrées par suite de la libéralisation du commerce dans le secteur agricole. Nombre de PMA sans littoral subissent d'autres contraintes en raison de leur enclavement, si bien que la communauté internationale se doit de prendre des mesures spéciales en leur faveur. Nous demandons instamment à nos partenaires commerciaux et de développement de faire le nécessaire pour régler ces problèmes. Les dispositions qui seront prises devraient aider les PMA à s'acquitter des obligations que leur imposent lesdits accords, à obtenir l'assistance financière, technique et technologique prévue dans ceux-ci, et à être indemnisés pour les pertes subies depuis leur entrée en vigueur. Ces dispositions devraient également inverser la tendance à marginaliser les pays les moins avancés, favoriser leur intégration dans l'économie mondiale et renforcer leur compétitivité à l'échelle mondiale.

6. Nous prions nos partenaires commerciaux et de développement d'aider en priorité les PMA à atténuer les répercussions négatives de l'Acte final issu des négociations d'Uruguay et à tirer parti des possibilités que leur offre ledit acte. En particulier, la proposition tendant à exempter les exportations des PMA des droits de douane devrait être étudiée d'urgence. Il n'y a eu, jusqu'ici, aucune action concrète pour appliquer les mesures spéciales et différenciées adoptées en faveur des PMA dans les divers accords issus des négociations.

7. Nous rappelons également qu'il importe d'établir des "filets de sécurité" pour aider les PMA à surmonter les difficultés liées à la transition. Cette aide pourrait prendre la forme d'une assistance technique, d'une aide alimentaire, d'un allègement de la dette, d'un régime préférentiel élargi – y compris dans les domaines où la libéralisation du commerce en est à ses débuts – qui ferait bénéficier les PMA d'une dérogation en ce qui concerne les "crêtes tarifaires" et la "progressivité des droits de douane", ou de mesures visant à promouvoir le commerce. Nous engageons la Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui doit se tenir en décembre 1996 à Singapour, à adopter un plan d'action global en faveur des PMA. Ce plan devrait prévoir des mesures concrètes, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés, telles que l'exemption immédiate de toutes les exportations actuelles et futures des PMA de l'ensemble des mesures tarifaires ou autres, et ce afin d'accroître les recettes d'exportation de ces pays, d'améliorer leur capacité

d'approvisionner les marchés en biens et en services échangeables, et de leur permettre de tirer parti de l'Acte final issu des négociations d'Uruguay.

8. Face aux processus de mondialisation et de libéralisation, les PMA se heurtent à des difficultés qui leur sont propres. Les résultats de la neuvième session de la CNUCED mettent en évidence les problèmes qui se posent aux PMA ainsi que la nécessité d'aider ces pays afin qu'ils ne soient pas marginalisés davantage. Un meilleur accès aux marchés mondiaux en expansion appelle des structures de production efficaces qui permettent de répondre aux exigences, de plus en plus contraignantes, relatives à la qualité, au coût et aux réseaux de distribution sur les marchés internationaux. Ces contraintes offrent un contraste frappant avec les principales caractéristiques du secteur exportateur des PMA, à savoir l'absence manifeste de diversification et la pénurie généralisée de compétences de gestion, de capacités technologiques, d'infrastructures matérielles et de services d'appui, qu'il s'agisse de financement, de marketing ou d'assurances. L'intégration des PMA dans l'économie mondiale, afin qu'ils puissent surmonter ces énormes difficultés, passe par une action concertée des pays les moins avancés, de la communauté internationale et des institutions multilatérales, dont la CNUCED, l'OMC et les institutions de Bretton Woods.

9. Nous tenons à rappeler la conclusion de la neuvième session de la CNUCED, ainsi que la disposition énoncée au paragraphe 114 concernant la prise en compte des résultats de l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. En particulier, nous demandons que soit renforcée l'entité du secrétariat de la CNUCED qui s'occupe des questions intéressant les PMA afin de lui permettre de coordonner efficacement les activités sectorielles et de surveiller l'application du Programme d'action de Paris, des dispositions spéciales en faveur des PMA que contiennent les accords issus des négociations d'Uruguay, et des décisions prises par les grandes conférences mondiales au sujet des PMA. La CNUCED, revitalisée à l'issue de sa neuvième session, aura un rôle majeur à jouer, qu'il s'agisse de la concrétisation des avantages qui pourraient être tirés de la mondialisation et de la libéralisation ou de la réduction des risques de marginalisation. À ce propos, nous nous félicitons de l'Initiative spéciale en faveur des PMA lancée par le Secrétaire général de la CNUCED, ainsi que des mesures qu'il a prises en vue d'établir un fonds d'affectation spéciale pour ce groupe de pays. Nous nous félicitons également du fait qu'il ait décidé de tenir des consultations mensuelles avec les chefs des missions des pays les moins avancés à Genève afin d'examiner le fonctionnement de la nouvelle structure organique ainsi que les questions présentant un intérêt pour les PMA. Nous le prions de créer le fonds d'affectation spéciale le plus rapidement possible et nous demandons instamment aux donateurs d'y contribuer généreusement et d'appuyer toutes les autres activités entreprises en faveur des PMA. Nous sommes prêts à donner au Secrétaire général de la CNUCED notre plein appui afin qu'il puisse s'acquitter avec succès de cette tâche importante. Nous l'invitons également à commencer à préparer, au niveau du secrétariat de la CNUCED, l'organisation d'une troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

10. Nous prenons note avec intérêt de la discussion de fond qu'ont eue les chefs de gouvernement du Bangladesh, au nom des PMA, et le Président de la France, qui a accueilli le Sommet des sept pays les plus industrialisés (G-7) à

/...

Lyon en juin 1996, en application de la Déclaration ministérielle de Midrand adoptée par les PMA. Nous sommes convaincus de la nécessité de conclure un accord permanent pour maintenir le dialogue entre les PMA et le G-7. À cette fin, nous invitons le Premier Ministre bangladais, lors des futurs sommets du G-7, à continuer d'appeler l'attention sur les questions intéressant particulièrement les pays les moins avancés.
